

Administration Communale

Séance du 27 mai 2013.-

de

M O R L A N W E L Z

ORDRE DU JOUR :

Réf CC/13/05/019/MB

19.- Intercommunale IGH – Assemblée générale statutaire du 25 juin 2013.-

Sont présents M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, MM. DEVILLERS François, ALEV Nebih, MATTIA Gerardo, Echevins, M. FACCO Giorgio, Président de Cpas, M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, Mme PERNIAUX Cynthia, MM. ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mme CHAPELLE Audrey, Conseillers communaux et M. LAMBRECHTS Jean-Louis, Secrétaire communal a.i.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu les dispositions du code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant l'affiliation de la commune à l'Intercommunale I.G.H. ;

Considérant que la commune doit, désormais, être représentée à l'assemblée générale de l'intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil Communal ;

Considérant qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre commune à l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale I.G.H. du 25 juin 2013 ;

Considérant que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur les points 2 à 6 de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise ;

Considérant qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil Communal les points 2 à 6 de l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale I.G.H. ;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1 :

D'approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 et l'affectation du résultat ;

Article 2 :

D'approuver la décharge aux administrateurs pour l'année 2012 ;

Article 3 :

D'approuver la décharge au Contrôleur aux comptes pour l'année 2012 ;

Article 4 :

D'approuver l'actualisation de l'Annexe 1 des statuts ;

Article 5 :

D'approuver la nomination d'un réviseur d'entreprises ;

Article 6 :

De charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance du 27 mai 2013 ;

Article 7 :

De charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération ;

Article 8 :

Copie de la présente délibération sera transmise à l'Intercommunale IEH, Boulevard Mayence 1 à 6000 CHARLEROI.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal a.i.,
(s) J-L. LAMBRECHTS.

Le Président,
(s) Ch. MOUREAU.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,